

CONSEIL JEUNESSE PROVINCIAL

**POLITIQUE
ÉVÉNEMENTIELLE
JEUNESSE**



Le CJP s'engage à :

1. Tenir des événements faits « Par et Pour » les jeunes, c'est-à-dire qui s'adressent à la jeunesse francophone habitant la Nouvelle-Écosse et qui sont organisés par les jeunes via la direction générale de l'organisme.
2. Assurer le respect et permettre une participation équitable à tous et toutes et ce, peu importe le genre, le sexe, la langue, leurs croyances, leur orientation sexuelle, la nationalité, etc.
3. Permettre un environnement physique et mental qui est accueillant, accessible et sécuritaire ;
4. Traiter les cas de plaintes et de harcèlement et proposer des sanctions accordées à cet effet ;
5. Avoir des accompagnateur.trice.s bien préparés en vue des événements ;
6. Vérifier le casier judiciaire des adultes accompagnateur.trice.s
7. Avoir un.e adulte formé.e en premier soins sur les lieux de l'évènement
8. Prévoir un lieu de recueillement pour méditer ou prier ;
9. Prévoir un comité de sanction pour traiter les situations de non-respect des règles et politiques de l'organisme ;
10. Respecter un ratio d'un.e accompagnateur.trice pour un maximum de 10 jeunes.

Règles générales à respecter (participant.e.s, accompagnateur.trice.s) :

1. Le français sous toutes ses formes est la langue parlée au CJP;
2. Respecter les autres membres dans toute leur diversité, que ce soit le genre, le sexe, la langue maternelle, leurs croyances, leur orientation sexuelle, leur nationalité, le niveau d'éducation, l'état physique, etc.;
3. Ne pas quitter les lieux de l'événement sans adulte désigné.e et ne pas inviter de personne extérieure sur les lieux ;
4. Ne pas avoir une utilisation excessive de son cellulaire ou tous autres appareils électroniques tel iPad, ordinateur, jeux vidéo, etc.;
5. Les jeunes évitent la consommation de café et autre boisson énergisante;
6. La consommation et/ou la possession de drogue et d'alcool est interdite. Toute personne en manquement du règlement sera renvoyée immédiatement à son domicile à ses propres frais. Les parents / tuteurs en seront informés pour les personnes mineurs; Exception pour les accompagnateur.trice.s, voir plus bas.
7. Aucune consommation de tabac sera tolérée sur les sites de l'événement. L'adulte qui souhaite consommer du tabac doit consulter le comité organisateur ;
8. Aucune forme d'harcèlement ou d'intimidation, qu'elle soit physique, verbale ou virtuelle ne sera tolérée pour toute la durée de l'événement ;
9. Respecter les lieux et le matériel. S'assurer de bien ranger et nettoyer. En cas de vol ou de bris de vos objets personnels, le CJP ne peut être tenu responsable. S'il y a des dommages causés aux édifices, équipements ou autres, le, la ou les responsables assumeront les coûts de réparation ou remplacement.
10. Ayez du plaisir :)

Politique de remboursement :

Les participant.e.s et employé.e.s du CJP ont jusqu'à 30 jours après l'événement pour donner le feuille de remboursement et les factures à la direction génération du CJP pour se faire rembourser les frais de déplacement, la nourriture où tout autre dépense autorisée par l'organisme.

* Veuillez consulter le CJP pour connaître les dépenses admissibles *

CONSEIL
JEUNESSE
PROVINCIAL